

Titre	Collecte des coûts agrégés du SIE
Description	Demande adressée aux membres du GCiB
Éditeur	Onema
Contributeur	
Date	2016-05-03
Version	0.1

Le GCiB du 1er avril 2016, puis le comité stratégique du 6 avril ont renouvelé la demande d'une présentation des coûts du SIE :

Le GCiB demande que les membres du GCiB contribuent à l'estimation d'une fourchette des coûts, notamment pour la production des données, selon un périmètre défini tant pour les thèmes concernés (piézométrie, hydrométrie,...), que pour les acteurs concernés (État et ses établissements publics). Les bassins souhaitent que ne soient publiés dans le rapport que des coûts nationaux, pas les coûts par bassin.

L'Onema a prévu de présenter cette estimation à son conseil d'administration lors d'une de ses prochaines instances.

L'objectif est d'estimer le *coût supporté par l'État et ses opérateurs pour la mise en œuvre du SNDE pour l'année 2015.*

Périmètre :

- ▶ le système des données publiques de l'eau, soit les 10 systèmes d'information métier et le SIE (voir le tableau ci-dessous) ;
- ▶ dans ce système de données publiques, ne sont concernées que les données « contribuant au SIE », i.e. bancarisées et mises à disposition sur les sites EauFrance ou sur les sites propres aux ministères (écologie, santé) ou aux opérateurs, ou seulement partagées de façon restreinte (exemple : BNVD, Gidaf) ;
- ▶ sont à prendre en compte les coûts d'animation, de production, de collecte et d'administration des données, de développement et de maintenance des applications informatiques concernant les données ;
- ▶ l'ensemble des dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, interventions) ;
- ▶ année d'exercice : 2015.

Contributeurs sollicités : agences de l'eau, BRGM, DEB, DGPR, DGS, offices de l'eau, Ifremer, Ineris, OIEau, Onema, Schapi.

Les éléments à fournir sont les suivants :

1. Coût complet = total des dépenses supportées par l'organisme : personnel, fonctionnement, investissement, subventions versées à des tiers (collectivités par exemple)
2. Coût restant à charge = coût complet moins subventions reçues
3. Bref descriptif de la méthodologie appliquée (par exemple quand le coût est estimé à partir d'un pourcentage d'un poste budgétaire).

Le tableau suivant détaille les systèmes d'information concernés par cette estimation des coûts, mais il n'est pas demandé de détailler les coûts par système d'information.

	AE/ODE	BRGM	DEB	DGPR	DGS	Ifremer	Ineris	OIEau	Onema	Schapi
SIE (Eaufrance, Aquaref, Sandre, plateforme)		X					X (Aquaref)	X (Sandre, Eau-france)	X	
SISE Eaux					X					
SI planification (bases agences, Ades)	X	X	X			X			X	
SI aides et redevances (par exemple BNVD)	X						X			
SISPEA			X						X	
SI réglementation des usages de l'eau (Propluvia, Verseau, site assainissement)			X							
SI contrôles de police de l'eau et de la nature			X						X	
SI protection et préservation du milieu marin						X				
SI ICPE				X						
SI hydrométrie et prévision des crues (Hydro)										X (Hydro)
SI évaluation et gestion des risques d'inondation										

Les résultats présentés (bilan après contributions reçues des différents opérateurs sollicités) seront : la somme des « coûts restant à charge » et la ventilation de cette somme entre les catégories de financeurs suivants :

- ▶ État
- ▶ agences de l'eau, Onema, autres opérateurs de l'État et OIEau